

# Maison des jeunes de Jambes : la FWB menace de couper les subsides

**La présidente, Nermin Kumanova, est pointée du doigt par les employés. La FWB a mené son enquête et le constat est inquiétant.**

## • Jérôme NOËL

**C'**est une histoire bien triste. Triste pour les 400 enfants, adolescents et jeunes adultes qui côtoient tous les jours la Maison des jeunes de Jambes. Selon les témoignages, reçus anonymement, ceux-ci se retrouvent pris au piège au sein d'une histoire qui les dépasse.

La présidente, Nermin Kumanova (PS), en place depuis le mois d'octobre à la MJ, doit essayer d'innombrables accusations. Rappelons-le tout de même qu'à ce stade, celle-ci bénéficie de la présomption d'innocence.

Tout d'abord, suite à son comportement et de nombreuses décisions, trois des 7 administrateurs ont décidé de démissionner récemment tandis que 7 travailleurs sur 10 sont sous certificat (voir ci-dessous). Nos confrères de Sudpresse, via l'ancien

administrateur Jonathan Riguelle, avaient déjà fait état de cette ambiance chaotique au sein de la Maison des jeunes dans leur édition de samedi.

Cette fois, les accusations vont plus loin. En effet, selon nos informations, plusieurs plaintes individuelles ainsi qu'une autre collective ont été déposées au SPMT (Service externe de prévention et protection au travail). On évoque une attitude violente, un ensemble de décisions arbitraires sans passer par le conseil d'administration ainsi que des dépenses et l'organisation d'événements douteux de la part de la présidente.

Dans les documents que nous avons reçus, un(e) employé(e) explique même qu'un administrateur possédait une arme lors de son arrivée à la MJ ou encore, selon plusieurs témoignages, que la directrice a instrumentalisé des collègues, sous menace de licenciement pour faute grave, afin d'essayer de susciter des griefs à leur égard en organisant, notamment, des fouilles des bureaux et des réunions secrètes.

## La ministre s'en mêle

Face à ces nombreux dysfonctionnements, certains travailleurs ont contacté une ins-

pectrice de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci a récemment rendu un rapport inquiétant, évoquant « *une situation insatisfaisante à la Maison des jeunes* » concernant le décret qui doit être respecté afin d'obtenir l'agrément de la FWB. Celui-ci n'est pas respecté puisqu'un plan d'action doit « *impérativement* » être mis en place sans quoi la Fédération Wallonie Bruxelles coupera les subsides (NDLR : on parle de 130 000€).

Si ce montant est supprimé, les 10 travailleurs et les 400 jeunes concernés se retrouveront à la porte. Une situation dramatique que personne ne souhaite. Quant au cabinet de la ministre de l'Égalité des chances, Isabelle Simonis, la porte-parole nous explique qu'un état des lieux sera prochainement demandé. Entre 2011 et 2012, la FWB avait déjà notifié une suspension de subvention pour la MJ.

Enfin, la présidente, Nermin Kumanova, explique qu'elle a pris acte de cette possibilité d'arrêt de subsides. « *Les administrateurs travaillent actuellement à une refonte du règlement d'ordre intérieur afin d'assurer plus de transparence et de dépolitiser le CA.* » Elle l'assure, elle ne démissionnera pas. ■

Patricia Grandchamps, est préoccupée par cette situation. « *Ces éléments demandent vérification à ce stade. Je ferai tout de même un rapport au collège de tous ces éléments.*

*Celui-ci décidera si des mesures doivent être prises par la Ville ou non concernant la présidente, Nermin Kumanova.* » Il est important de trouver des solutions, et

*vite. « Rappelons que les projets doivent être proposés par les jeunes et non l'inverse. Il ne faudrait pas que la MJ perde son agrément pour tous ces jeunes. »* **J. No.**

## La présidente écartée ?

l'échevine de la Jeunesse,

# « Le cancer de la MJ n'est pas nouveau »

**Nermin Kumanova est sonnée par ces différentes plaintes.** Elle veut continuer à se battre pour les jeunes et leurs parents.

**L**undi matin, nous avons décidé de passer les portes de la Maison des jeunes de Jambes. Par chance, la présidente, Nermin Kumanova, et deux administrateurs étaient présents. Nous avons pu demander une interview. On nous a juré que les accusations étaient fausses et qu'il « *était important de recontextualiser les départs des trois administrateurs* » : une en raison de sa grossesse, l'autre pour des projets personnels. Cependant, dans un courrier que nous avons reçu, les départs sont volontaires pour des raisons bien différentes : manque de com-

munication, activités non transmises ou encore « *transactions dont on ignorait l'existence et une situation de ressources humaines très compliquée.* »

Quant aux 7 travailleurs malades, il ne s'agit pas d'une épidémie de grippe. Ils protestent contre leurs conditions de travail, contre les méthodes de la présidente, tout en étant attristés par le ras-le-bol des jeunes. Selon nos sources, certains ne veulent plus se rendre à la Maison des jeunes de Jambes.

La présidente, Nermin Kumanova (PS) est tombée des nues lorsqu'elle a appris que plusieurs plaintes étaient déposées au SPMT. « *On peut désormais parler d'une situation de crise. Cependant, je ne démissionnerai pas. Je me battraï, je prendrai un avocat pour prouver que je ne suis pas celle que l'on décrit. Ces accusations me dépassent. Je suis syndicaliste. Je porte donc une grande attention au bien-être au travail. Ce dont j'ai le plus peur aujourd'hui, c'est la perte de l'agrément pour les*

*jeunes et leurs familles.* »

Elle le promet, sa volonté est de travailler avec tout le monde, malgré les différents qui peuvent exister. « *Il est temps de ramener de la sérénité. C'est pour cette raison que nous sommes en train de travailler sur le règlement d'ordre intérieur afin d'assurer plus de transparence.* » Cette ambiance délétère durerait depuis bien longtemps. « *Le cancer de la Maison des jeunes de Jambes n'est pas nouveau. Quand j'ai repris le poste de directrice, que personne ne voulait, une plainte avait été déposée contre l'ancien coordinateur. Le contexte était exécration à l'époque.* »

Quant aux diverses accusations, la présidente les réfute. Elle tient à se justifier sur un point : « *On me reproche d'avoir embauché une personne sans avoir demandé l'avis du CA. Si je l'ai fait, c'est parce que la coordinatrice m'a conseillé d'engager du personnel sous peine de perdre des points APE et donc, des subsides. Maintenant on me le reproche, c'est le monde à l'envers.* » ■ **J. No.**